146549 - Celui qui plante un arbre obtient une récompense divine maintenue au-delà de sa mort

question

Celui qui plante des dattiers ou cultive un champs ou fait un autre acte obtient-il une récompense divine qui se pérénise au-delà de sa mort et du temps pendant lequel ses héritiers profiteront des dattiers?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En effet, il est rapporté par une voie sure que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « chaquefois qu'un musulman plante un arbre ou cultive la terre de façon à nourrir les oiseaux, les humains ou les bêtes, son oeuvre a valeur d'aumône. » Les cultures initiées par un musulman et la plantation de dattiers ou d'autres arbres lui permettent d'obtenir une récompense divine.La nourriture que les animaux et les humains en tirent est une aumône pour l'initiateur. Il en est de même pour ce qu'on en prélève pour le distrbuer aux gens et ce que sa propre famille en prélève, tout cela fait partie du bien que l'initiateur tire de son acte.»

Avis jridiques consultatifs intitulés *Nouroun ala adarb* (2/1215) par son éminence cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)